

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 01 MARS 2011

Membres en exercice : 17
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille onze, le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.
Date de la convocation : **23 février 2011**.
Présents : Marie-France THERON, Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Claudie MARQUETON, Noël COURTIN (Adjoints), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Pascal MORTIER, Jean-Claude VACHER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).
Absente avec délégation : Patrick DESVAUX (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Ghislaine GIFFARD (pouvoir à Marie-France THERON).
Absent excusé : (pour raisons de santé) : Stéphanie BAYLE, Stéphane ENGEL
Absents : Dominique HAVERLAN, Fanny JACQUE.
Secrétaire de séance : Christiane CAZIMAJOU.

PREAMBULE

Madame THERON, Maire de PORTETS, remercie Madame Annie DEMANGE, nouvelle Trésorière de PODENSAC, de sa présence à cette réunion. Elle lui souhaite la bienvenue et espère une bonne collaboration entre la Trésorerie et la Commune.

Madame THERON donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 janvier 2011. Une erreur est relevée : il faut lire « Monsieur Pierre-André COURREGELONGUE (et non Madame).

Aucune remarque n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (Budget principal)

Madame DEMANGE, Trésorière de PODENSAC, présente au Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEREZ, 1^{er} Adjoint au Maire, le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Madame le Maire, laquelle s'est retirée de la séance. Après s'être fait présenter le budget primitif 2010 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal :

- Lui donne acte de sa présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		390.744,58		213.134,49		177.610,09
Opérations de l'exercice	1.354.682,65	1.681.107,78	782.102,04	280.945,19	2.136.784,69	1.962.052,97
TOTAUX	1.354.682,65	2.071.852,36	782.102,04	494.079,68	2.136.784,69	2.565.932,04
Résultats de clôture		717.169,71	288.022,36			429.147,35
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		717.169,71	288.022,36			429.147,35

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 (Budget principal)

Madame DEMANGE, Trésorière de PODENSAC, indique que son compte de gestion est strictement conforme aux écritures comptables de la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice 2009 et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2010 (Budget principal)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame THERON Marie-France, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Considérant que la section de fonctionnement présente un excédent, au titre de l'exercice 2010, de 326.425,13 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté 2009 de 390.744,58 €, soit un excédent total de 717.169,71 €

Considérant que la section d'investissement présente un déficit, au titre de l'exercice 2010, de 501.156,85 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté 2009 de 213.134,49 €, soit un déficit total de 288.022,36 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement étant de 288.022,36 €, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- prélèvement sur l'excédent de fonctionnement : 288.022,36 € portés à l'article 1068 ;
- report sur le budget 2011, section de fonctionnement (717.169,71 € - 288.022,36 €) : 429.147,35 € portés à l'article Recette 002 (excédent reporté) ;
- report sur le budget 2011, section d'investissement : 288.022,36 € portés à l'article Dépense 001 (déficit reporté).

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
0,00 €	429.147,35 €	288.022,36 €	0,00 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			288.022,36 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (Budget La Forge)

Madame DEMANGE, Trésorière de PODENSAC, présente au Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEREZ, 1^{er} Adjoint au Maire, le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Madame le Maire, laquelle s'est retirée de la séance. Après s'être fait présenter le budget primitif 2010 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal :

- Lui donne acte de sa présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		24.232,09		8.529,32		32.761,41
Opérations de l'exercice	203.771,83	200.441,73	57.596,59	84.968,87	261.368,42	285.410,60
TOTAUX	203.771,83	224.673,82	57.596,59	93.498,19	261.368,42	318.172,01
Résultats de clôture		20.901,99		35.901,60		56.803,59
Restes à réaliser			10.000,00		10.000,00	
RESULTATS DEFINITIFS		20.901,99		25.901,60		46.803,59

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 (La Forge)

Madame DEMANGE, Trésorière de PODENSAC, indique que son compte de gestion est strictement conforme aux écritures comptables de la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice 2009 et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2010 (Budget La Forge)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame THERON Marie-France, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Considérant que la section de fonctionnement présente un déficit, au titre de l'exercice 2010, de 3.330,10 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté 2009 de 24.232,09 €, soit un excédent total de 20.901,99 €

Considérant que la section d'investissement présente un excédent, au titre de l'exercice 2010, de 27.373,28 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté 2009 de 8.529,32 €, soit un excédent total de 35.901,60 € duquel il faut retirer des restes à réaliser en dépenses pour 10.000,00 € soit un excédent total final de 25.901,60 €.

La section d'investissement ne présente aucun besoin de financement. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- report sur le budget 2011, section de fonctionnement : 20.901,99 € portés à l'article Recette 002 (excédent reporté) ;
- report sur le budget 2011, section d'investissement : 35.901,60 € portés à l'article Recette 001 (excédent reporté).

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
0,00 €	20.901,99 €	0,00 €	35.901,60 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			0,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010 (Budget Cimetière)

Madame THERON, Maire, ayant quitté la salle, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEREZ, 1^{er} Adjoint, prend acte que le budget « Cimetière » n'a enregistré aucune opération de recettes ou de dépenses durant l'année 2010 et présente, tant en dépenses qu'en recettes, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement un résultat égal à zéro sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2010 ; Madame DEMANGE, Trésorière de PODENSAC, confirme que ce budget ne présente aucune réalisation durant l'exercice 2010. Le Conseil municipal précise que ce budget n'est pas clos et pourra être réactivé dès que nécessaire.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Madame le Maire présente les propositions de contrat d'entretien des espaces verts qu'elle a reçu. Elle précise qu'il ne s'agit aujourd'hui que de l'entretien des espaces verts et que l'élagage des arbres fera l'objet d'un autre débat. Monsieur Pascal MORTIER, Conseiller municipal, demande pourquoi ce travail n'est pas confié aux employés communaux ; Madame THERON lui répond que les agents, peu nombreux, ont déjà beaucoup de travail à accomplir. Monsieur Didier CAZIMAJOU, Conseiller municipal, confirme les propos de Madame le Maire. Madame THERON propose de retenir le contrat de GARONNE PAYSAGES, entreprise locale, qui a su, par le passé, montrer sa réactivité et sa disponibilité aux demandes communales. Le Conseil municipal, par 11 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » (M. Michel COUSSEAU, M. Pascal MORTIER), accepte le contrat d'entretien proposé par GARONNE PAYSAGES (33640 PORTETS) pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2014 pour un coût annuel de 13.000,00 € HT ; Monsieur COUSSEAU, Conseiller municipal, déclare qu'il faudra surveiller la qualité de la prestation de cette entreprise.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame THERON, Maire, présente au Conseil municipal le projet d'agrandissement de l'école maternelle.
- Madame BLANCHARD, 2^{ème} Adjointe au Maire, donne le compte rendu de la campagne de recensement de la population qui a eu lieu du 20 janvier au 22 février 2011. Quatre agents recenseurs ont été recrutés et chacun s'est vu affecter un secteur de la commune. Le décompte des feuilles de logement (établie par foyer) montre que la commune comporte 1.066 logements. Le total des bulletins individuels (établis par habitant) indique que la commune compte 2.437 habitants. Mme BLANCHARD insiste sur le travail important que représente le recensement, les difficultés rencontrées par les agents recenseurs pour trouver les habitants, dont certains ne souhaitaient pas compléter le bulletin individuel. Mme BLANCHARD rappelle que les renseignements collectés sont strictement réservés aux services de l'INSEE et ne font l'objet d'aucune autre exploitation. Mme THERON félicite Mme BLANCHARD ainsi que les agents recenseurs pour le travail fourni.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H45.